

Duper la situation climatique

Anselme Voirol (Verts)

Sous le titre « On ne peut pas duper la catastrophe climatique », l'ATE, Association transport et environnement, nous informait des éléments suivants. En 2011, dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂, le Parlement fédéral a décidé que les émissions des voitures de tourisme neuves devaient atteindre la valeur cible de 130 g/km d'ici l'année 2015, une valeur appelée à diminuer à 95 g/km au maximum d'ici 2023 en moyenne.

Malheureusement, les importateurs de voitures interprètent cette réglementation comme une carte blanche. Au lieu de contribuer à la réalisation des objectifs définis par l'accord de Paris sur le climat, ils manigancent, vont même jusqu'à tricher ou jouent les martyrs.

Sans parler du fait que la consommation de carburant des voitures neuves augmente au lieu de diminuer et que, par conséquent, les valeurs cibles n'ont pas été atteintes - et de loin - pour la quatrième année de suite. Cela démontre bien l'arrogance systématique dont font preuve les importateurs d'automobiles en contournant les règles depuis leur entrée en vigueur, voici deux exemples : les véhicules de livraison étant soumis à des règles moins strictes que les voitures de tourisme, les sièges arrière de ces dernières sont démontés à la frontière.

Déclarées et importées en tant que véhicules de livraison, elles sont vendues comme voitures de tourisme une fois les sièges réintégrés. Elles échappent ainsi aux restrictions relatives au CO₂. Autre exemple : vu que les voitures électriques améliorent le bilan CO₂ des importateurs, elles sont importées, mises en circulation sur le papier, puis réexportées quelques mois plus tard à titre « d'occasion ».

Les concessionnaires peuvent pendant ce temps écoulé sans encombre de gros et lourds véhicules extrêmement polluants, aux émissions de CO₂ bien trop élevées. Cette impudence est scandaleuse !

Même la crise sanitaire actuelle est instrumentalisée. Alors que la mise en œuvre des objectifs de réduction a traîné pendant près d'une décennie et que, désormais, des conséquences sérieuses sont à attendre, les importateurs d'automobiles se permettent d'exiger la suspension des amendes jusqu'en 2022. Argument prétexte : la pandémie de coronavirus. Ces magouilles sont peut-être légales, mais certainement pas légitimes !

Au vu de cette situation scandaleuse, nous posons les questions suivantes au Gouvernement que nous remercions par avance pour ces réponses.

1. Comment les autorités cantonales surveillent-elles l'application de la révision de la loi sur le CO₂, notamment le respect de la valeur limite d'émissions de 130 g/km de CO₂ des voitures de tourisme neuves ?
2. Le QJ du jeudi 3 septembre dernier relayait une information de l'ATS qui indiquait que 16'260 voitures électriques avaient été vendues en Suisse. De ce qui précède, nous pouvons mettre un sérieux doute quant à la véracité de ce chiffre. Ce comportement d'importateurs de voitures met à mal nos statistiques. Dès lors, le Gouvernement envisage-t-il des contrôles afin d'avoir une vision juste de la situation ?
3. L'économie libérale ne doit-elle pas être mieux encadrée ? Notre recueil de lois ne semble pas être suffisant pour nous protéger contre les magouilleurs et autres profiteurs des insuffisances de nos lois. Le Gouvernement a-t-il conscience de ce phénomène et envisage-t-il de lancer une étude de nos lois afin de les améliorer et de rendre plus difficile à ce genre de personnages leurs actions impudentes ?

4. Devant de telles situations qui ne sont certainement que la pointe de l'iceberg des détours de lois, il est évident que les efforts pour réduire nos impacts sur l'environnement sont grandement réduits et cet état de fait met en danger la population jurassienne, sa santé et sa survie, que compte faire le Gouvernement ?

Anselme Voirol (Verts)

Co-signataires

- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Jérôme Corbat (CS-POP)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Roberto Segalla (Verts)
- Philippe Riat (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)

Intervention déposée officiellement le 30 septembre 2020

Documents annexés

- qe3332.pdf



Parlement jurassien
Groupe Verts et CS-POP

Question écrite n° 3332

Duper la situation climatique

Sous le titre « On ne peut pas duper la catastrophe climatique », l'ATE, Association transport et environnement nous informait des éléments suivants.

En 2011, dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂, le Parlement fédéral a décidé que les émissions des voitures de tourisme neuves devaient atteindre la valeur cible de 130 g/km d'ici l'année 2015, une valeur appelée à diminuer à diminuer à 95 g/km au maximum d'ici 2023 en moyenne. Malheureusement, les importateurs de voitures interprètent cette réglementation comme une carte blanche. Au lieu de contribuer à la réalisation des objectifs définis par l'accord de Paris sur le climat, ils manigancent, vont même jusqu'à tricher ou jouent les martyrs.

Sans parler du fait que la consommation de carburant des voitures neuves augmente au lieu de diminuer et que, par conséquent, les valeurs cibles n'ont pas été atteintes – et de loin – pour la quatrième année de suite. Cela démontre bien l'arrogance systématique dont font preuve les importateurs d'automobiles en contournant les règles depuis leur entrée en vigueur, voici deux exemples : les véhicules de livraison étant soumis à des règles moins strictes que les voitures de tourisme, les sièges arrière de ces dernières sont démontés à la frontière. Déclarées et importées en tant que véhicules de livraison, elles sont vendues comme voitures de tourisme une fois les sièges réintégrés. Elles échappent ainsi aux restrictions relatives au CO₂.

Autre exemple : vu que les voitures électriques améliorent le bilan CO₂ des importateurs, elles sont importées, mises en circulation sur le papier, puis réexportées quelques mois plus tard à titre « d'occasion ». Les concessionnaires peuvent pendant ce temps écoulé sans encombre de gros et lourds véhicules extrêmement polluants, aux émissions de CO₂ bien trop élevées.

Cette impudence est scandaleuse ! Même la crise sanitaire actuelle est instrumentalisée. Alors que la mise en œuvre des objectifs de réduction a trainé pendant près d'une décennie et que, désormais, des conséquences sérieuses sont à attendre, les importateurs d'automobiles se permettent d'exiger la suspension des amendes jusqu'en 2022. Argument prétexte : la pandémie de coronavirus.

Ces magouilles sont peut-être légales, mais certainement pas légitimes !

Au vu de cette situation scandaleuse, nous posons les questions suivantes au Gouvernement que nous remercions par avance pour ces réponses.

1. Les importateurs de véhicules de notre canton du Jura pratiquent-ils de telles magouilles ? Si non, comment le Gouvernement peut-il affirmer sa position ?
2. Comment les autorités cantonales surveillent-elles l'application de la révision de la loi sur le CO₂, notamment le respect de la valeur limite d'émissions de 130 g/km de CO₂ des voitures de tourisme neuves ?
3. Le QJ du jeudi 3 septembre dernier relayait une information de l'ATS qui indiquait que 16'260 voitures électriques avaient été vendues en Suisse. De ce qui précède, nous pouvons mettre un sérieux doute quant à la véracité de ce chiffre. Ce comportement d'importateurs de voitures met à mal nos statistiques. Dès lors, le Gouvernement envisage-t-il des contrôles afin d'avoir une vision juste de la situation ?
4. L'économie libérale ne doit-elle pas être mieux encadrée ? Notre recueil de lois ne semble pas être suffisant pour nous protéger contre les magouilleurs et autres profiteurs des insuffisances de nos lois. Le Gouvernement a-t-il conscience de ce phénomène et envisage-t-il de lancer une étude de nos lois afin de les améliorer et de rendre plus difficile à ce genre de personnages leurs actions impudentes ?
5. Devant de telles situations qui ne sont certainement que la pointe de l'iceberg des détours de lois, il est évident que les efforts pour réduire nos impacts sur l'environnement sont grandement réduits et cet état de fait met en danger la population jurassienne, sa santé et sa survie, que compte faire le gouvernement ?

Dalimont, le 30 septembre 2020

Pour le groupe Verts et CS-POP

Anselme Voirol

